

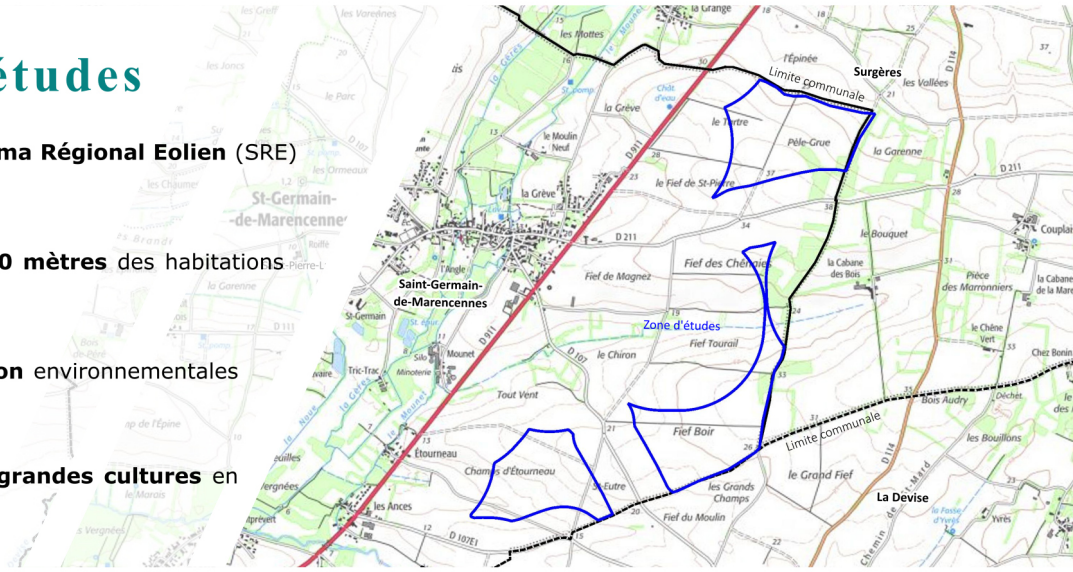




# Présentation du projet

## La zone d'études

- Se situe en **Zone Favorable du Schéma Régional Eolien (SRE)** de 2012.
- Permet un éloignement à **plus de 700 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m).
- Est **éloignée des zones de protection** environnementales Natura 2000 et ZNIEFF.
- Est localisée au coeur d'une zone de **grandes cultures** en retrait des boisements.



Pour un projet de 8 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est

**21 000**

**Foyers alimentés sans émission polluante**

(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2018

**329**

**Emplois créés**

en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont 99 en Charente-Maritime l'année de la construction. Puis environ **5 emplois ETP** sur le département chaque année d'exploitation.  
Source : Outil TETE (ADEME)

**30 000 T**

**Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées**

chaque année (300g/KWh) soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 20 000 voitures neuves  
Source : INSEE

**6 600 000 €**

**Pour les entreprises locales**

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)

**350 000 €**

**de retombées fiscales**

par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

## Les étapes du projet

### Pré faisabilité

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

2015-2019

### Instruction du projet

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique

2021-2023

### Construction

2024

### Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2025-2045

2046 ou +

### Démantèlement

- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 22 juin 2020
- Remise en état du site

**Conception du projet**  
**Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques**  
Compilation des résultats

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité





## Environnementale



Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné en 2015 pour la réalisation de l'expertise environnementale et également depuis Mars 2020 pour la consolidation de celle-ci.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec l'environnement au sein duquel il s'intègrera.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



## Acoustique



Le cabinet EREA Ingénierie réalisera prochainement le volet acoustique. Pour cela, un expert interviendra sur site prochainement pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore ambiant de base.

Ensuite il modélisera la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.



## Paysagère



Le cabinet d'études Laurent Couasnon travaille depuis Février 2020 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

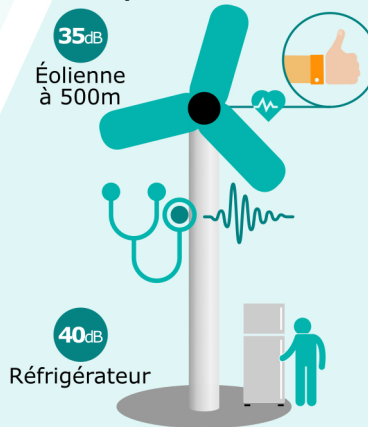
✦ Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

✦ S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

✦ Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

### L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

### Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques. *Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017*

### Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)" *ANSES, 14 février 2017*



## Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?

Note de présentation non-technique  
~50 pages

Contenu réglementaire  
~15 pages

Lettre de demande d'Autorisation Environnementale  
~70 pages

Sommaire inversé et lexique  
~10 pages

Étude d'Impact sur l'environnement  
~360 pages

Volet écologique  
~240 pages

Volet paysager  
~200 pages

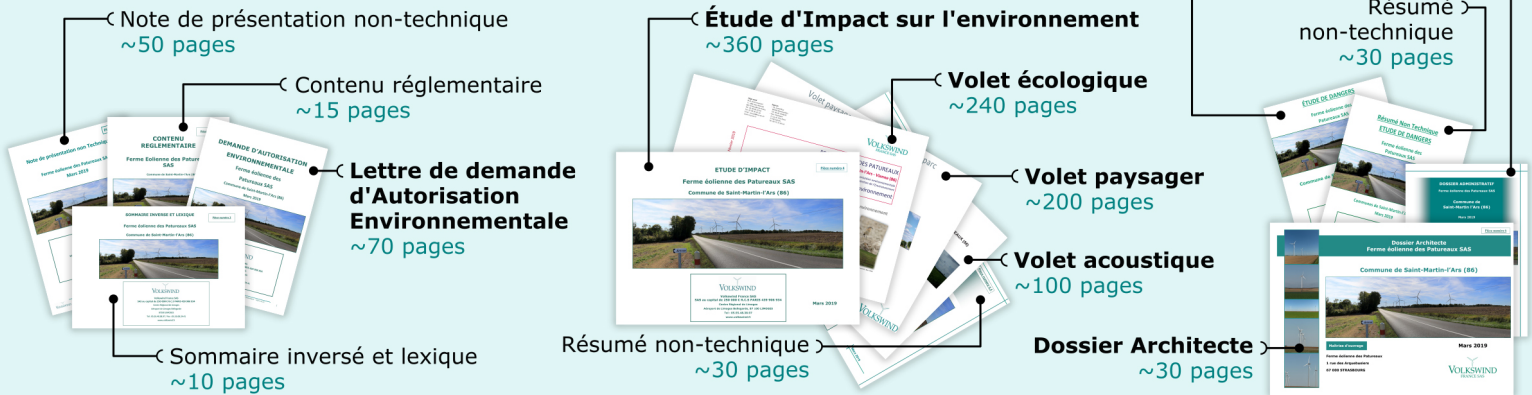
Volet acoustique  
~100 pages

Dossier Architecte  
~30 pages

Dossier administratif  
~50 pages

Étude de dangers  
~200 pages  
Résumé non-technique  
~30 pages

Résumé non-technique  
~30 pages



# L'énergie éolienne

## CO<sub>2</sub> Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub>** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO<sub>2</sub>.

## Objectifs

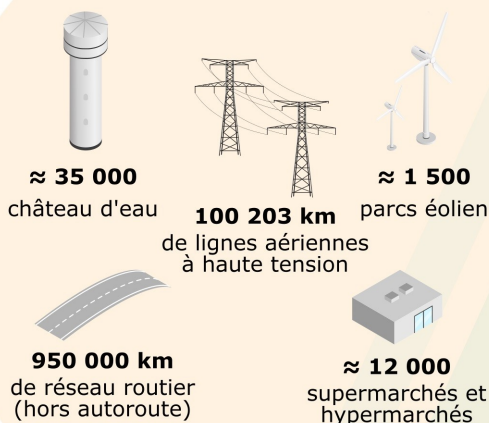
En **France**, l'objectif est d'installer 24 600 MW d'éolienne terrestre d'ici **2023**. Au 31 mars 2020, seuls 16 771 MW ont été installés :



En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030** l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW. Au 31 décembre 2019, seuls 1 049 MW ont été installés :



## Infrastructures en France



source : France Énergie Éolienne

## Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité

de la commune (présences de services, terrains attractifs ...).

*Par exemple*, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

**Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !**

## Acceptabilité

Les  $\frac{3}{4}$  des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en septembre 2018 sur le thème " **Quelle image avez-vous des éoliennes ?** ".

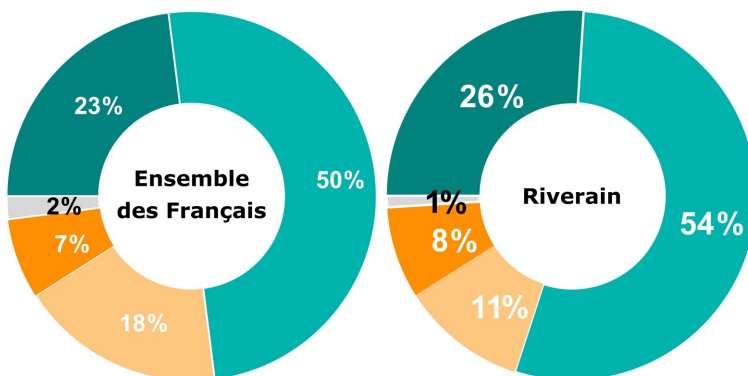


18-34 ans : 84%  
35-49 ans : 78%



- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas

**52% des riverains opposés au moment de l'installation ont ensuite changé d'avis sur l'éolien**



**Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur**

[www.parc-eolien-saint-pierre-la-noue.fr](http://www.parc-eolien-saint-pierre-la-noue.fr)

### Vos contacts privilégiés

**Timothée BAECKELANDT** Benjamin GRANGE  
Chargé de développement Chef de projets  
07.81.87.20.34 05.55.48.38.97

  
**VOLKSWIND**  
Production d'électricité éolienne

### Volkswind France

**Centre Régional de Limoges**  
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES  
Téléphone : 05.55.48.38.97